École Libre Saint-François-Xavier à Vannes (Morbihan).

Numéro d'inventaire : 2000.01389
Type de document : prospectus, catalogue publicitaire
Imprimeur : Lamarzelle (G. de)
Période de création : 3e quart 19e siècle
Date de création : 1871
Description : Feuillet imprimé formant livret, avec des mentions manuscrites à l'encre noire
Mesures : hauteur : 267 mm ; largeur : 207 mm
Notes : Prospectus imprimé en 1871. Présentation de l'établissement, des matières enseignées, des conditions de pension et du trousseau. L'école prépare au Baccalauréat. Un papillon collé ajoute des leçons de musique, dessin, escrime, anglais, allemand et gymnastique. Mentions manuscrites ajoutant les prix à la liste du trousseau. Enseignement masculin
Mots-clés : Prospectus, règlements, statuts d'établissements
Filière : Institutions privées
Niveau : Post-élémentaire
Nom de la commune : Vannes
Nom du département : Morbihan
Autres descriptions : Langue : Français
Nombre de pages : 4

ÉCOLE LIBRE
SAINT-FRANÇOIS-XAVIER

A VANNES (MORBIHAN).

1871.

L'École Libre Saint-François-Xavier a pour but d'assurer aux élèves, avec les avantages d'une instruction solide, le bienfait d'une éducation religieuse.

C'est en formant des chrétiens que les maîtres espèrent former des hommes utiles à leur famille et à leur patrie.

Exercer une douce et paternelle vigilance, exciter une louable émulation, agir sur le cœur par la foi, par la conscience et tout ce qui réveille ou provoque les sentiments élevés : tels seront toujours les moyens employés de préférence. On s'efforcera de prévenir les fautes pour n'avoir pas à les réprimer.

L'enseignement embrasse les lettres et les sciences ; il se divise en trois cours principaux : le **Cours préparatoire**, le **Cours des lettres** et le **Cours des sciences**.

Le **Cours préparatoire** comprend les éléments de grammaire française, d'histoire, de géographie, d'arithmétique, et les premiers principes de la langue latine.

Le **Cours des lettres** comprend la grammaire, la poésie et l'éloquence ; il dure six ans. A l'étude des lettres, objet principal de ce cours, on joint celle de l'histoire, de la géographie, de l'arithmétique, de l'algèbre et de la géométrie.

Le **Cours des sciences** est de deux ans. Il comprend la philosophie, les mathématiques, la physique, la chimie, et des conférences sur la religion, l'histoire et la littérature.

Les matières exigées pour le baccalauréat ès-lettres et pour le baccalauréat ès-sciences font partie du programme des études adopté dans l'établissement ; et des professeurs sont chargés de cours spéciaux préparatoires aux examens. Les élèves qui aurout suivi les cours avec succès pourront donc se présenter aux deux examens.

On donne, sur la demande et au compte des parents, des leçons de langues vivantes, de dessin, de musique, d'escrime et de gymnastique. On évite toutefois de consacrer un temps trop considérable aux arts d'agrément.

L'école libre Saint-François-Xavier reçoit des pensionnaires, des demi-pensionnaires et des externes.

classiques comme pour les pensionnaires, est de 200 francs, payables par moitié et d'avance, aux époques fixes de la rentrée et du 1er mars.

2° Les externes libres habitent ou dans leurs familles ou dans des pensions honnêtes et religieuses.

Ils se conformeront aux règles qui leur seront lues à l'ouverture des classes.

Le Supérieur de la maison s'entendra avec les parents et les chefs de pension pour le bien des élèves confiés à ses soins. Il se réserve le droit de visiter ou de faire visiter de temps en temps les élèves, afin de constater leur fidélité aux règlements.

Les externes libres viennent à l'établissement seulement pour les classes et les offices religieux.

Le prix de la rétribution scolaire, y compris l'abonnement à la bibliothèque, est de 100 francs (1), payables par moitié et d'avance, aux époques fixes de la rentrée et du 1er mars.

TROUSSEAU.

Des motifs d'ordre et d'économie ont fait adopter l'uniforme pour tous les jours sans exception. Les nouveaux élèves cependant sont autorisés à user, les jours ordinaires, les vêtements qu'ils apportent en entrant dans la maison.

Vêtements.

1 Pardessus bleu de roi.
2 Redingotes id.
3 Pantalons id.
3 Gilets id.
2 Gilets blancs.
4 Cravates de soie noire.
2 Casquettes selon le modèle.
4 paires de souliers napolitains.
1 paire de chaussons.

Pour tout ce qui concerne l'uniforme, il est de rigueur de se conformer au modèle et de s'adresser aux fournisseurs ou aux maîtres ouvriers de l'établissement.

Pour les plus jeunes élèves, la redingote est remplacée par la veste marine.

En été, les élèves ont un uniforme d'étoffe légère.

Linge.

3 Paires de draps, dont l'une, applicable aux besoins de l'infirmerie, y restera au départ de l'élève. (Longueur 3 mètres, largeur 1 m. 70 c.)
12 Chemises.
8 Serviettes.
8 Essuie-mains.
20 Paires de bas garnis, dont 10 d'hiver.
24 mouchoirs.
6 Serre-tête ou bonnets de nuit.
2 Gilets de laine.
4 Gilets de flanelle. } pour ceux qui en font usage.
4 Caleçons.

On apporte en outre un couvert et une timbale d'argent, un couteau de table, sur lesquels sont gravés le nom et le numéro de l'élève; brosses, peignes, etc.

Pour le linge et les habits, la marque (c'est-à-dire le numéro suivi des initiales du nom) doit être placée de manière à paraître lorsqu'ils sont pliés.

On ne recevra, dans le courant de l'année et au retour des vacances, aucune pièce du trousseau qui ne soit conforme aux dispositions de ce prospectus.

Les lettres, même celles qui sont adressées aux élèves, doivent être affranchies, et porter l'adresse qui suit : *M..... l'école libre Saint-François-Xavier, Vannes* (*Morbihan*). Quant aux lettres envoyées par les élèves, elles sont affranchies d'office au compte des parents.

(1) Cette augmentation de la rétribution scolaire a été motivée par les grandes dépenses faites récemment en faveur de l'externat.

Vannes. — Imp. G. de Lamarzelle.